



l'arrogance de la Direction

SANCTIONNÉE

CONSULTATION SUR LE PROJET DE PLAN D'ENTREPRISE LCL 2011-2013 (« CENTRICITE CLIENTS 2013 »)

Après 3 réunions, où la Direction a apporté des réponses mais pas aux questions posées, les Elus ont été invités à émettre un avis sur le plan « Centricité Clients 2013 ».

L'attitude méprisante de la DRH, qui se refuse toujours à présenter un bilan « social » sur Crescendo II, pensait qu'au moins un Syndicat allait émettre un avis, ce qui lui permettait de mettre en œuvre le projet.

Anne Broches annonce au CCE, 13.727 UTP au 31/12/10, localement l'annonce est de 13.643 !

Anne Broches annonce un renfort à la DMEF de +12, localement il ressort une baisse de 28,4 UTP.

Anne Broches annonce 70 suppressions dans les fonctions supports, localement 183 suppressions !

Son obstination à refuser de communiquer, cacherait-elle quelque chose ?

Aussi, une motion précisant que les non réponses (de LCL) aux questions précises des Elus, les conduit à ne pas être en capacité d'émettre un avis sur le projet présenté. **La motion recueille l'unanimité des Elus.**

Anne Broches, conclut par « *Je prends acte, nous verrons quel traitement j'en retiendrai.* »

RAPPORT DE LA COMMISSION CONTROLE FINANCIER (SESSION NOVEMBRE 2010)

Les travaux de la Commission ont révélé des pratiques peu orthodoxes, contraire aux règles (remboursement sans les originaux des factures d'hôtel, etc.).

Cela n'a pas plu aux gestionnaires (CFDT-SNB), aussi ont-ils voté « contre ».

Le CCE a émis un avis défavorable au rapport.

Pour : CGT, CFTC, FO – Contre : CFDT, SNB

PROJET D'ACCORD RELATIF A UN SUPPLEMENT D'INTERESSEMENT A L'INTERESSEMENT 2010.

L'accord salarial validé par la CFDT et le SNB prévoit le versement d'une prime d'intéressement supplémentaire de 500€ par salarié (base temps plein). L'article 5-1 précise qu'un avenant à l'accord d'intéressement de juin 2010 sera réalisé.

Parce que la signature de FO-LCL le vaut bien, la Direction s'autorise à ne pas réaliser d'avenant, mais un simple « accord relatif au supplément d'intéressement 2010 ».

FO joue le « coucou » en piquant la disposition de l'accord NAOE, qu'il a tant décrié. Les éventuels « cocus » apprécieront.

L'an passé Anne Broches, qui voulait hiérarchiser les versements d'intéressement et de participation pour privilégier les Directeurs Régionaux, les Directeurs de Réseaux aux détriments des Conseillers Privés, MHG, d'Accueil, des Directeurs d'Agence, des Techniciens et Opérateurs de Services, a obtenu la signature de la CFDT, de la CFTC, du SNB et de FO-LCL.

Cette année, parce que Anne le veut bien, elle obtient de ces mêmes syndicats un versement unique basé sur le temps de travail (*un Directeur Régional percevra enfin la même somme qu'un conseiller d'accueil pour une durée de travail identique*).

La CGT prenant note du changement de position des autres syndicats, les a invités à signer un avenant aux accords signés en 2010, afin que pour l'avenir chaque salarié perçoive la même somme lors de la distribution de l'intéressement et de la participation. En effet, la répartition actuelle fait que 75% des salariés perçoivent moins que si la répartition était faite équitablement.

Silence dans les rangs des syndicats.

Le CCE émet un avis favorable au versement d'un intéressement supplémentaire.

Pour : CFDT, CFTC, FO et SNB – NPPV : CGT

RAPPORT DE LA COMMISSION EGALITE PROFESSIONNELLE (SESSION NOVEMBRE 2010)

Malgré la Loi, l'égalité professionnelle est loin d'être de mise au LCL. C'est pourquoi, LCL s'est vu retirer le « label égalité », mais malgré cela, la DRH dans ses communications (LCL recrute, etc.) croit devoir faire comme si, elle le possédait encore. Les Elus ont exigé que la DRH, efface, de toutes ses communications, ce fait.

Le rapport propose des pistes d'amélioration pour enrichir l'accord en vigueur.

Sur ce sujet, la DRH ne se presse pas pour ouvrir les négociations, afin d'œuvrer réellement pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. L'accord NAOE ne prévoit aucune enveloppe de rattrapage.

Le CCE émet un avis favorable sur le rapport.

Pour : CFDT, CFTC, FO, SNB – NPPV : CGT



RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE SPORTS ET LOISIRS (SESSION NOVEMBRE 2010)

FO se dit victime de représailles de la part de la CFDT et du SNB, car l'adoption du budget 2011 du CCE (par la CFDT, la CFTC, le SNB et FO-LCL lui-même), fait que la manifestation organisée par FO (Sud-Ouest) n'est pas financée.

Le Secrétaire du CCE indique que les challenges votés, seront réalisés. Pour ce qui est du budget, un correctif sera présenté en mai 2011. S'en est suivi des règlements de compte, digne des cours de récréation

(Anne Broches est ravie).

Une fois la fin de la récré sifflée et le vote organisé, le CCE émet un avis favorable sur le rapport

Pour : CFDT, SNB – Contre : CGT, CFTC, FO.



des salariés bénéficie des CV. La parution de l'IDL sur le sujet ayant été réalisée en violation de la législation (le CCE n'a pas été consulté sur la modalité d'octroi) nous offre un avantage supplémentaire.

La CGT invite également la CFDT et la CFTC, qui ne se sont pas encore exprimés sur le sujet.

Objectif : Accorder à l'ensemble des salariés 95€ bruts minimum. A suivre....

ACCORD SUR LA REDUCTION

DU TEMPS DE TRAVAIL

La CGT demande la signature d'un avenant à l'accord « RTT ». En effet, l'accord actuel (signé par FO, CFTC et SNB) diminue la valeur du taux horaire lorsque les salariés réalisent des heures supplémentaires (-17%).

Pour 2010, les Syndicats CFTC, SNB et FO-LCL ont encore offert un cadeau à la DRH de plus de 150.000€ (sur les seules heures déclarées et payées). A suivre....

JOURS DE FRACTIONNEMENT

La CGT demande à la Direction de respecter la jurisprudence sur la question, à savoir la régularisation sur les 5 derniers exercices. A défaut, la CGT invite l'ensemble des Syndicats à engager une action collective. A suivre

PROCHAINE RÉUNION DU CCE : LE JEUDI 10 MARS 2011

REJOIGNEZ LA CGT - ADHEREZ SUR LE BLOG brefinfoscgt.org

Contact CGT LCL / DDR NORD OUEST 06 17 58 24 54

MAIL : cgtlecreditlyonnais@gmail.com LOTUS : csr-rs_cgt_de-no@lcl.fr



CHEQUES VACANCES

Le législateur a levé les conditions de ressources pour l'octroi des Chèques Vacances.

Pour éviter des actions individuelles aux Prud'hommes, la CGT a invité le SNB et FO-LCL qui ont indiqué partager la même demande, à engager une action collective pour que l'ensemble